



**Construction d'une Gendarmerie
Mise en place d'un Prêt Long Terme – 2.000.000,00 € - CRCA**

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

Vu la délibération 2022-027 du 03/03/2022 autorisant Madame le Maire ou son Adjoint à procéder à la réalisation d'un prêt à long terme d'un montant de 2 000 000 € et à signer toutes les pièces afférentes à cette ligne de trésorerie,

décide :

Article 1^{er} : De contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine un prêt moyen terme d'un montant de 2 000 000 €, taux fixe, amortissement constant, échéances trimestrielles, déblocage unique.

Article 2 : Les principales caractéristiques du prêt long terme sont rappelées ci-dessous :

- | | |
|-------------------------------|---|
| - Emprunteur : | COMMUNE DE MESNIL-SUR-ITON |
| - Montant : | 2 000 000 euros |
| - Durée : | 300 mois |
| - Taux d'intérêt : | 1.59% |
| - Modalité de remboursement : | trimestriel |
| - Type d'échéance : | amortissement constant – Intérêts perçus terme échu |
| - Frais de gestion : | Néant |

Article 3 : Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- De signer seul les contrats de prêt à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Article 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Verneuil.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 08 Avril 2022
Le Maire, Colette BONNARD,
Par délégation, le 1^{er} Adjoint, Adjoint aux
finances, Xavier Lebon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20220408-2022-04-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2022

